

**COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 MAI 2022**

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Emmanuel ELGOYHEN, Martine GUERIN, Olivier DUTEL, Anne-Julie PARSY, Maud PERROTEAU, Marylène SERRAT.

Excusés : Corinne DOUGERE, Prisca MANUEL, Alexandre BERTHE, Rémy BORTOLATO

Secrétaires de séance : Jessica LOCATELLI et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir est donné de Mme Corinne DOUGERE à Mme Martine GUERIN  
Pouvoir est donné de Mme Prisca MANUEL à M. Emmanuel ELGOYHEN

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

**1. Eglise**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite au séisme du 5 mai 2022, une visite de l'église a été faite et il a été constaté que les fissures se sont agrandies. Cela à partir du constat visuel qui a été fait : débris par terre, sable au sol.

Le séisme de magnitude 2.8 sur l'échelle de Richter a touché notre village. L'épicentre a été détecté à Rencurel.

Le conseil mandate Madame Le maire pour :

- demander la reconnaissance catastrophe naturelle
- faire une déclaration auprès de l'assurance
- contacter BMI en charge des études sur l'église

**2. Travaux école**

Report au prochain conseil

**3. Location de la scie : prix**

Madame Le Maire rappelle la délibération du 17 février 2020 concernant les tarifs de la salle intergénérationnelle.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des présents décide les tarifs et cautions suivantes :

- Association de la commune
  - En semaine (du lundi au vendredi) 1 jour : 50 €
  - Le samedi ou le dimanche (veille 17h-19h au lendemain 19h) : 70 €
  - En week-end (du vendredi 17h-19h – dimanche 17h) : 140 €
  - Deux cautions demandées : Générale : 2 300 €
  - Propreté de la salle : 500 €
  
- Habitants de la commune :
  - En semaine (du lundi au vendredi) 1 jour : 100 €
  - Le vendredi jusqu'à 17h-19h si salle louée le samedi ou le week-end : 70 €
  - Le samedi ou le dimanche (veille 17h-19h au lendemain 19h) : 150 €
  - En week-end (du vendredi 17h – dimanche 17h) : 300 €

Deux cautions demandées : Générale : 2 300 €  
 Propreté de la salle : 500 €

➤ Extérieurs :

En semaine (du lundi au vendredi) 1 jour : 120 €  
 Le vendredi jusqu'à 17h-19h si salle louée le samedi ou le week-end : 90 €  
 Le samedi ou le dimanche (veille 17h-19h au lendemain 19h) : 200 €  
 En week-end (du vendredi 17h – dimanche 17h) : 400 €  
 Deux cautions demandées : Générale : 2 300 €  
 Propreté de la salle : 500 €

Madame Le Maire demande au conseil de délibérer sur ces tarifs.

Le conseil municipal décide des tarifs ci-dessous :

		Association de la commune	Habitants de la commune	Extérieurs
<b>Location</b>				
	1 jour en semaine	50 €	100 €	120 €
	Le vendredi jusqu'à 17h-19h si salle louée le samedi ou le week- end	50 €	70 €	90 €
	Le samedi ou le dimanche (veille 17h- 19h au lendemain 19h)	70 €	150 €	200 €
	Week-end (du vendredi 17h-19h – dimanche 17h)	140 €	300 €	400 €
<b>Caution</b>				
	Générale	2 300 €	2 300 €	2 300 €
	Propreté de la salle	500 €	500 €	500 €

<b>Location</b>							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Association de la commune	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €		
						70€	70€
						140 €	
Habitants de la commune	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €		
					70 €	150 €	150 €
						300 €	
Extérieurs	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €		
					90 €	200 €	200 €
						400 €	
<b>Caution</b>							
2 300 €	Générale						
500 €	Propreté						

- Décide que pour toute activité gratuite sans contrepartie financière, au profit du village et des villageois, la salle sera gratuite.
- Décide que l'électricité consommée comprenant le chauffage sera facturée sur la base d'un relevé d'index du compteur à l'état des lieux d'entrée et de sortie avec le coût du kWh + la taxe communale sur la conso finale d'électricité sans la contribution tarifaire d'acheminement selon le tarif en vigueur.
- Décide qu'il ne sera pas possible pour un habitant de la commune de réserver la salle pour une personne de l'extérieur sauf application du tarif « extérieurs ».

#### **4. Facturation de l'électricité «Marché de la Bourne »**

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que le coffret du Parc Jean Serratrice est opérationnel et que par conséquent il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la tarification de l'utilisation de ce coffret électrique auprès des associations.

L'électricité est facturée à ce jour (avril 2022) : 13.88 c€/kWh + 0.763 c€/kWh (taxe et contribution) = 14.64 c€/kWh sans la contribution tarifaire d'acheminement.

Il est proposé que :

- L'association « le marché de la Bourne » relève chaque samedi en début et en fin de période le compteur du coffret
- Pour les associations utilisatrices occasionnelles, un relevé de compteur sera fait par la commune avant et après l'utilisation.
- Que soit facturé le coût du kWh + la taxe communale sur la conso finale électricité sans la contribution tarifaire d'acheminement au tarif en vigueur.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte ces propositions et mandate madame Le Maire pour établir la convention.

#### **5. Remboursement emprunt de la piste de Neurre**

Monsieur Olivier DUTEL informe le conseil municipal que la demande de solde des travaux de la piste de Neurre a été envoyée en mars 2022. Le Département devrait sous 3 semaines procéder au paiement du solde. Ensuite s'enchainera le traitement du dossier par la Région.

Suite à cela, il est proposé de rembourser l'emprunt court terme de la piste de Neurre. Sur l'emprunt de 220 000 euros il reste 10 échéances à rembourser. (514.25 € d'intérêt et 110 000 € de capital).

La banque nous indique que « La date d'échéance pour le remboursement anticipé du contrat de prêt pour lequel vous nous avez sollicités étant lointaine, nous ne sommes en mesure de vous donner à ce jour qu'une estimation du montant de l'indemnité de remboursement anticipé qui serait dû par votre entité en cas de sortie du contrat de prêt à sa prochaine échéance. » cependant un montant indicatif a été donné pour 822 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés mandate Monsieur Emmanuel ELGOYHEN pour procéder au remboursement de cet emprunt.

#### **6. Chemins ruraux les Rimets vente Glénat**

Madame Le Maire rappelle la délibération du 4 novembre 2019 concernant l'acquisition par la commune de Rencurel de parcelles à M. GLENAT FORET Jean Paul.

Il convient d'abroger cette délibération qui comporte une erreur matérielle et Mme Le Maire propose :

- D'acquérir la parcelle C 437 de 96m<sup>2</sup>, C 440 de 232m<sup>2</sup>, C 443 de 102m<sup>2</sup>, C 445 de 382m<sup>2</sup>, C 448 de 33m<sup>2</sup>, C 451 de 66m<sup>2</sup> à M. GLENAT FORET Jean-Paul au prix de 0.35€ m<sup>2</sup> soit un total de 318,85€

- De mandater Madame le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'empêchement de celle-ci pour effectuer les démarches et l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- D'acquérir la parcelle C 437 de 96m<sup>2</sup>, C 440 de 232m<sup>2</sup>, C 443 de 102m<sup>2</sup>, C 445 de 382m<sup>2</sup>, C 448 de 33m<sup>2</sup>, C 451 de 66m<sup>2</sup> à M. GLENAT FORET Jean-Paul au prix de 0.35€ m<sup>2</sup> soit un total de 318,85€
- De mandater Madame le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'empêchement de celle-ci pour effectuer les démarches et l'autoriser à signer les documents nécessaires.

## **7. Contrat maintenance la scie**

M. Emmanuel ELGOYHEN propose un contrat d'entretien pour la centrale incendie de la salle intergénérationnelle. Il donne lecture et explique le contrat.

Le contrat annuel de vérification est de 1 047 € la première année. Ensuite après la période de garantie d'un an du matériel il faudra rajouter 475 € comprenant la main d'œuvre du dépannage (pendant les heures d'ouverture) et le déplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- Accepte ce devis
- Autorise Madame le Maire à le signer

## **8. Devis la Providence**

Madame Anne-Julie PARSY présente le devis de l'association de la providence pour l'entretien du parking et des sentiers pédestres action TE5 de l'ENS de 1 125 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- Accepte ce devis
- Autorise Madame le Maire à le signer
- Sollicite le Département l'attribution d'une subvention

Séance levée à 19h00

Prochain conseil le 23 juin 2022